

**Nom Prénom**  
**Rue**  
**Code postal Ville**

**Banque**  
**Rue**  
**Code postal Ville**

Objet : recours en justice  
Lettre recommandée – AR

Ville, le xx/xx/201x

Madame, Monsieur,

J'ai choisi de substituer mon assurance de groupe par le contrat ASSURANCE DE PRET d'APRIL Santé Prévoyance pour garantir mon/mes emprunt(s).

Depuis le 26 juillet 2014, les emprunteurs peuvent résilier leur contrat d'assurance de groupe dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'offre de prêt pour le remplacer par l'assurance de leur choix dès lors qu'elle présente un niveau de garantie équivalent.

Vous n'avez formalisé aucune réponse (ou vous maintenez votre refus) contrairement aux dispositions de l'article L 312-9 du Code de la consommation.

L'article L 312-32-1 du Code de la consommation prévoit une amende de 3 000€ à l'encontre du prêteur qui ne respecte pas les obligations lui incombant au titre des cinquième et sixième alinéas de l'article L 312-9. Ainsi, je vous informe que je me réserve la possibilité de faire valoir mes droits en justice et de solliciter des associations de défense des droits des consommateurs.

Par conséquent, je vous invite à donner une issue positive à ma demande.

Je vous prie d'agréer Mme/Mr l'expression de mes salutations distinguées

**Nom Prénom**  
Signature